

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 3 avril 2018, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères :	Sylvie DeBlois Lucie Michaud
Messieurs les conseillers:	Yves Lévesque Richard Therrien
Absent :	Bruno Simard Marc-Antoine Turcotte

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution autorisant la Directrice générale à procéder à une entente relative à la réception et le traitement des boues de fosses septiques à la Ville de Québec.
7. Demande de partenariat Fondation François-Lamy.
8. Résolution Quote-part 2018 PLUMobile.
9. Dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2017.
10. Divers
  - 10.1 Rénovation bureau (revêtement de sol).
  - 10.2 Résolution autorisant le maire à signer l'entente à intervenir entre Transition énergétique Québec et la Municipalité.
11. Rapport des élus sur les divers comités.
12. Période de questions.
13. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-44 **Sur une proposition de** Richard Therrien, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018**

18-45 **Sur une proposition de** Lucie Michaud, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

### **3. SUITE DE CES SÉANCES**

### **4. CORRESPONDANCE**

### **5. ADOPTION DES DÉPENSES**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

18-46

**Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures de mars totalisant 184 249.62\$, ainsi que les comptes à payer au montant de 11 364.72\$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

### **6. RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER À UNE ENTENTE RELATIVE À LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES À LA VILLE DE QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Sainte-Famille désire renouveler son entente avec la Ville de Québec pour la réception et traitement des boues de fosses septiques de la municipalité.

18-47

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Richard Therrien, Appuyé par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser la directrice-générale/secrétaire trésorière à procéder à la demande de renouvellement de l'entente avec la Ville de Québec. Le volume estimé des boues étant de 325<sup>m3</sup>. La municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désire également se prévaloir de l'option quant à la signature de l'entente de deux ans avec trois renouvellements d'une année ce qui porte la durée totale du contrat à cinq ans.

### **7. DEMANDE DE PARTENARIAT FONDATION FRANCOIS-LAMY**

La Municipalité n'accordera pas de partenariat à la Fondation François-Lamy.

### **8. RESOLUTION QUOTE-PART 2018 PLUMOBILE**

CONSIDÉRANT que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et des six municipalités de l'Île d'Orléans pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT que la MRC de l'Île d'Orléans a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT que Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2018:

CONSIDÉRANT que Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2018, et que ces prévisions ont été adoptées le 17 octobre 2017 par résolution 2017-CE-30 de son conseil comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 3 828 \$ représentant 4,64 \$ par habitant pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le 4,64 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

18-48

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Yves Lévesque, Appuyé par Lucie Michaud, et unanimement résolu** que le conseil municipal de la Municipalité de-Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2018, soit une somme de 3 828 \$ à PLUMobile.

#### **9. DEPOT DES RAPPORTS FINANCIERS ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2017**

18-49

**Sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accepter le dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant tel que présenté par le maire M. Jean-Pierre Turcotte.

#### **10. DIVERS**

##### **10.1 RÉNOVATION BUREAU (REVÊTEMENT DE SOL)**

ATTENDU QUE le conseil désire procéder aux rénovations du bureau municipal.

18-50

**Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser les travaux de rénovation estimés à 2 000\$.

**10.2 RESOLUTION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER L'ENTENTE A INTERVENIR ENTRE TRANSITION ENERGETIQUE QUEBEC ET LA MUNICIPALITE.**

18-51

**Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le maire à signer l'entente entre Transition énergétique Québec et la Municipalité.**

**11. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES**

**12. PERIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE**

18-52

**Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h00.**

---

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

---

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal.*